



MIEUX CONNAÎTRE LES RISQUES SUR VOTRE COMMUNE POUR MIEUX SE PROTÉGER !



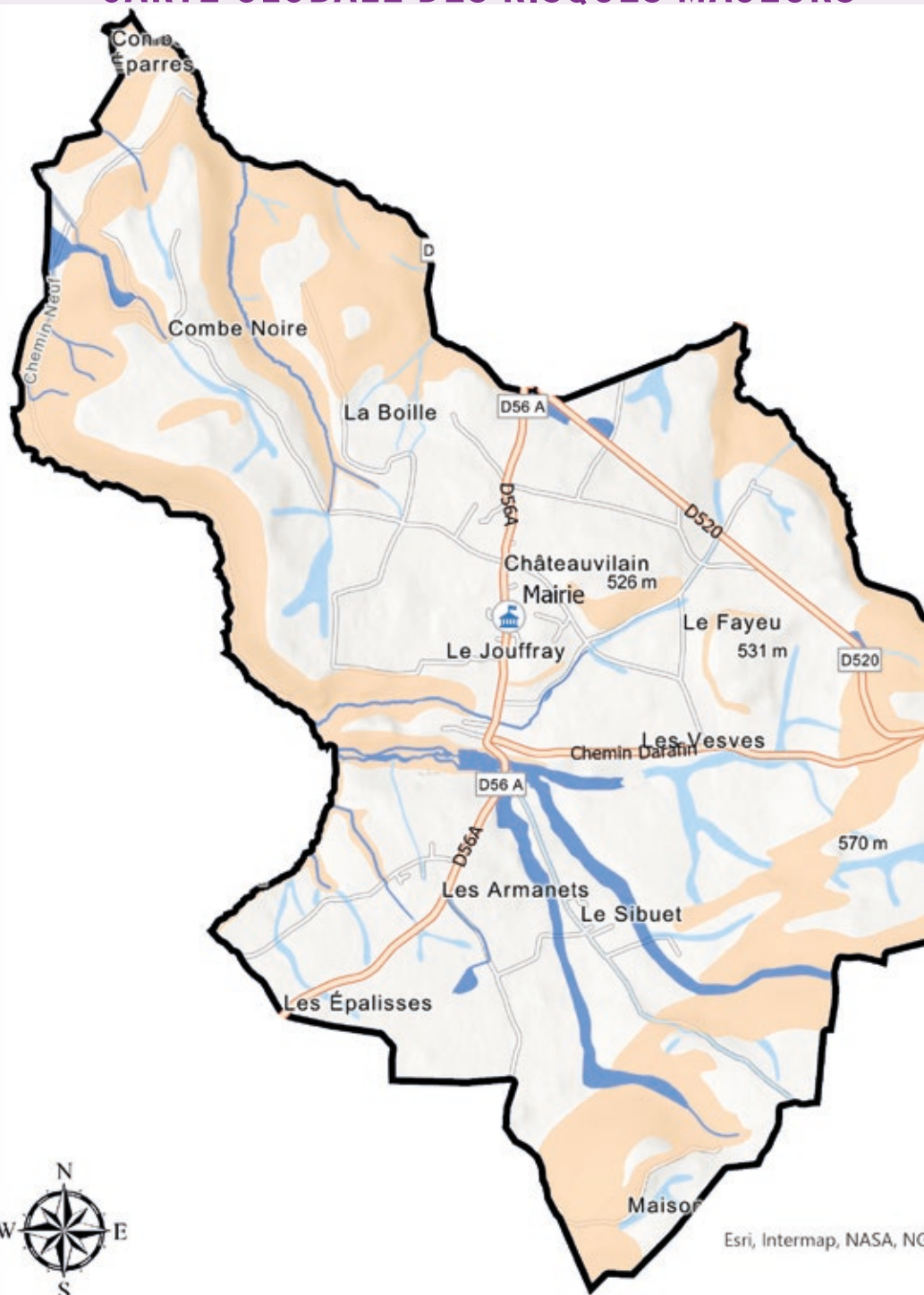
***Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs (DICRIM)***

Décembre 2023

Document à conserver



CARTE GLOBALE DES RISQUES MAJEURS



CHÂTEAUVILAIN

EN CAS D'ÉVÈNEMENT, VOUS SEREZ ALERTÉ PAR :



Application panneau pocket



FR Alert



Mairie



Voies structurantes



Crues et inondation



Ravinements



Glissement de terrain

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Pour vous accompagner à faire face aux différents risques, la commune a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) qui définit l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection de la population au regard des risques connus.

QUELS RISQUES SUR MA COMMUNE ?



Évènements climatiques extrêmes

LES RISQUES NATURELS



Séisme



Mouvement de terrain



Inondation



© CAPL/Christophe DEGRAND

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES

Il existe plusieurs risques d'évènements climatiques extrêmes : **chute de neige, canicule, orage, vent violent...** Du fait du réchauffement climatique, ces évènements vont devenir plus fréquents et plus intenses.

Si besoin, la commune sera amenée à contacter les personnes vulnérables et à mettre en place des tournées.

Il existe 4 niveaux de vigilance : vert, jaune, orange, rouge. Dès le niveau orange, respectez les consignes indiquées. Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.vigilance.meteofrance.fr**.

Ça s'est passé près de chez vous :

En 2015 : Des vents violents déracinent des arbres, endommagent des lignes électriques qui occasionnent des coupures d'électricité sur les communes de Chêzeneuve et Meyrié.

14 novembre 2019 : De fortes chutes de neige privent 140 000 foyers du Nord-Isère d'électricité. Et sur la commune de Roche, on déplore la mort d'un sexagénaire qui tentait de déblayer lui-même la route ainsi qu'un homme de 27 ans qui s'est blessé en lui portant secours.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 25 juillet 2015 et du 14 novembre 2019.

- **Vigilance absolue**
- **Soyez très vigilant**
- **Soyez attentif**
- **Pas de vigilance particulière**

LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu. Soyez vigilants : suivez les conseils donnés par Météo-France et les pouvoirs publics.



Fermez les portes, les fenêtres et les volets.



Rentrez dans un abri en dur.



En cas d'orage, débranchez les appareils électriques et les antennes.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Évitez les déplacements en voiture.



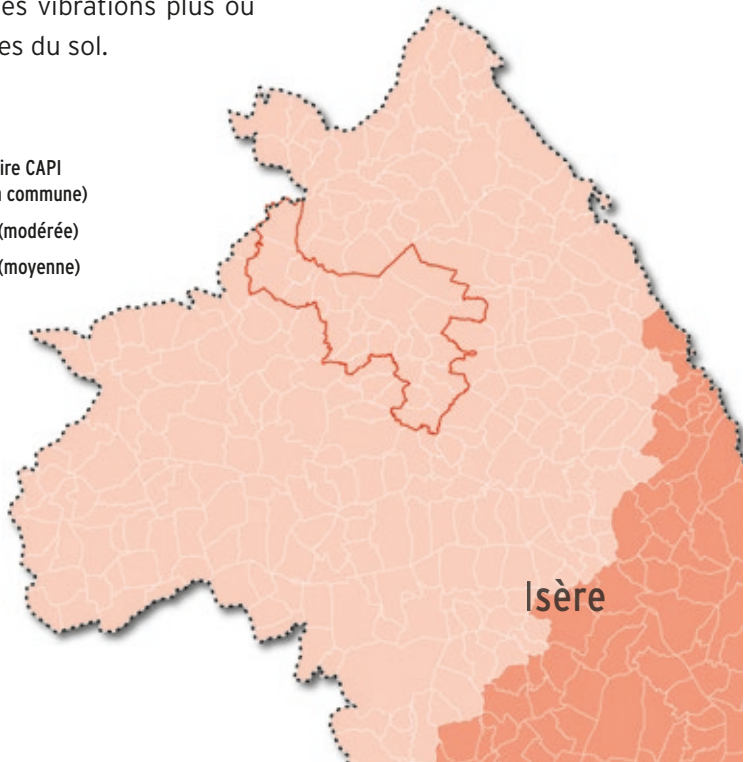
© Angelo Giordano_FIXABAY

SÉISME

Un séisme correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Sur le niveau 3 ou 4, sur une échelle de 5, le département de l'Isère est concerné par ce risque sismique. Toutes les communes de la CAPI sont au niveau 3.

- Périmètre du territoire CAPI (Agglomération de la commune)
- Zone de sismicité 3 (modérée)
- Zone de sismicité 4 (moyenne)



LES GESTES QUI SAUVENT !

PENDANT

SI VOUS ÊTES À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT,



Abritez-vous sous des meubles solides ou près d'un mur porteur.



Éloignez-vous des fenêtres.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.

SI VOUS ÊTES À L'EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT,



Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer.

SI VOUS ÊTES EN VOITURE,



Prévenez immédiatement les sapeurs-pompiers (18).

APRÈS

À FAIRE :



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui pourrait s'effondrer.



Coupez l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrez les fenêtres et les portes.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.



MOUVEMENT / GLISSEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Les dommages occasionnés par les mouvements de terrain ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables.

RISQUE ÉBOULEMENT

Les éboulements et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux.

RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN

Un glissement de terrain est un déplacement généralement lent (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain sur une pente.

RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche).

LES ÉFFONDREMENT DE CAVITÉS SOUTERRAINES

L'évolution des cavités souterraines naturelles ou artificielles peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement visible, le plus souvent comme un trou de forme circulaire.

LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Fuyez latéralement la zone dangereuse.



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Ça s'est passé près de chez vous :

1993 : Un important glissement de terrain sur la commune des Éparres mobile environ 35 000m³ de matériaux. Il emporte la route des Rivoires sur 25 mètres et coupe totalement la RD1085.

Source : *Extrait de la « carte des aléas de la commune des Eparres ».*





© Markus-DSteirath_PIXABAY

INONDATION

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. Vous trouverez plus d'informations, sur le site vigicrues.gouv.fr.

Ça s'est passé près de chez vous :

31 août 2011 : Un violent orage crée de nombreux ruissellements et submerge localement la RD1085 (ancienne RD85).

15 novembre 2014 : La Bourbre sort de son lit et frôle le niveau de la crue quinquennale.

23 juillet 2015 : Un violent orage qui touche plusieurs communes du territoire oblige le SDIS à déclencher le plan CODIS Crise et à mettre en place la salle de débordement (poste de commandement pour appels multiples).

Le 3 juin puis le 12 juin 2023 : Un orage violent provoque des inondations et une interruption du trafic ferroviaire sur la ligne Lyon Grenoble pendant 10 jours.

Sources : résumé issu des articles du Dauphiné Libéré du 15 novembre 2014, du 23 juillet 2015 et du 12 juin 2023 ; de l'article de Ouest France du 4 juin 2023 et d'un extrait des « Cartes des aléas de la commune des Éparres ».

LES GESTES QUI SAUVENT !

À FAIRE :



Coupez le gaz et l'électricité.



Gagnez rapidement un point haut ou montez à l'étage. N'oubliez pas vos affaires importantes (médicaments, eau, nourriture, papiers...).



Écoutez les radios France Info, France Inter ou France Bleu.

À NE PAS FAIRE :



Ne téléphonez pas. Pour rassurer vos proches, utilisez le SMS.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Un plan de secours est prévu.



Évitez les déplacements en voiture. Et ne vous engagez pas dans une zone inondée.

ATTENTION : moins de 30 cm d'eau peut emporter un véhicule.

LES GESTES QUI SAUVENT, À RETENIR :



Suivez les consignes données par les secours. À défaut, suivez les consignes suivantes :

EN TOUTE CIRCONSTANCE						
	ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES EXTRÊMES					
	SÉISME		<i>PENDANT</i>			
			<i>APRÈS</i>			
	MOUVEMENT DE TERRAIN					
	INONDATION					

NOTES :

La sécurité des habitants est une préoccupation du maire et du conseil municipal.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Ce document est consultable en mairie.

**Le Maire
Daniel GAUDE**



LES NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18
**NUMÉRO D'URGENCE
EUROPÉEN : 112**
POLICE : 17

MAIRIE : 04 74 92 00 09

Radio : France info, France inter
ou France bleu.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

**SITE INTERNET DE
MA COMMUNE :**
www.chateauvilain38.fr

RISQUES MAJEURS :
georisques.gouv.fr

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE :
isere.gouv.fr